

Meslay, le 4 septembre 2017

Madame la Principale

Mesdames et Messieurs les  
Parents d'Elèves

Objet : Bourses de collège 2017/2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant est au collège, par conséquent, vous avez la possibilité de faire une demande de bourse :

Deux modalités au choix :

- retirer un dossier papier auprès du secrétariat du collège. Ce dernier devra être remis dument complété dans les plus brefs délais. Un accusé de réception vous sera remis à réception du dossier,

ou

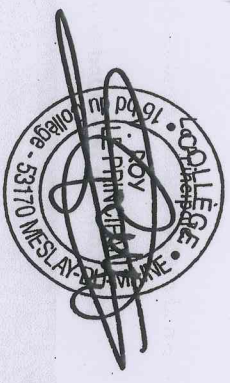
- réaliser la demande en ligne selon la procédure indiquée ci-contre.

Dans les deux cas, la demande est à formuler au plus tard le 18 octobre 2017.

Passé ce délai, plus aucun dossier ne sera étudié.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations,

Cordialement,



→ Du 1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2017



**Demander**

**Une bourse de collège**

▶ En ligne c'est plus simple et efficace ! ◀

Plus de  
**41 000**  
demandes  
en 2016

**Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne**



Mon avis d'impôt 2016  
et mon avis d'impôt 2017  
si un changement  
familial ou professionnel  
a entraîné une baisse  
de revenus en 2016  
par rapport à 2015)



L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Éducation nationale  
(ATENI) fournis  
par le collège.



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

### Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services**

<https://leleservices.ac-nantes.fr/ls>

Plus simple, plus sécurisée,  
je me connecte via :



**France  
Connect**

Mes informations fiscales  
sont plus précises et je  
n'ai aucun renseignement  
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/oides-financieres-college](http://education.gouv.fr/oides-financieres-college)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE